

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal**  
**7 avril 2015 à 18h30**

-----

**Date de la convocation** : 24.03.2015

**Présents** : Claude LELOUP, Chantal CORBILLON, Daniel GIOANELLI, Alain RUBENS, Laurent DESGLAND, Alain CABEKKE, Claudine CREUGNY, Mireille FAGUET-TORCHON, Bernard GUILLOT, François GUINGAND, Jean-Claude BOITON, Margaux BOULANGER, Jean-Marie DUPONT, Nathalie FUSIL, Christelle PETIT, Jérôme VRILOR.

**Absents excusés** : Marylène SUZANNE (procuration à Jérôme VRILOR), Virginie PASCAL (procuration à Nathalie FUSIL).

**Secrétaire de séance** : Bernard GUILLOT

Le compte rendu de la séance du 24 février fait l'objet d'une remarque. Dans la rubrique « Divers » à l'avant dernière ligne, il faut lire mise en réseau des bibliothèques. Le reste est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **1 Démission de Karine Plassard**

Mme Karine Plassard a fait part de sa volonté de démissionner. M. le Maire l'a rencontrée et elle lui a indiqué manquer de temps pour se consacrer correctement à la tâche de conseiller.

*La démission sera envoyée à Mme la Préfète.*

## **2 Vote des Taux**

M. le Maire rappelle que les impôts locaux n'ont pas augmenté depuis 1983. Cette année la baisse des dotations de l'état est conséquente pour la 2<sup>ème</sup> année de suite : - 80 000 € depuis 2013. De plus, la commune a supporté de gros investissements depuis quelques années avec le rachat des Vallières, la construction du Groupe Scolaire, la réfection de la RD 12 et la réhabilitation de la maison médicale. Malgré les emprunts contractualisés pour certaines de ces actions, les recettes de fonctionnement diminuent. En 2015, la Loi d'orientation des Finances a entraîné une baisse des dotations de 12% pour la commune qui a perdu son statut de chef-lieu de canton. Pour 2016, une baisse de 8% des dotations est annoncée. Par conséquent M. le Maire propose de modifier les taux d'environ 2.5% soit :

- Taxe d'habitation : 26.43%
- Taxe sur le foncier bâti : 16.20%
- Taxe sur le foncier non bâti : 29.91 %
- CFE : 22.25%

Les membres du conseil municipal suggèrent de diminuer les charges de fonctionnement en mutualisant certaines dépenses et de faire un budget prévisionnel jusqu'à la fin du mandat. Une commission finances jumelée avec une commission travaux sera à réaliser. Une comptabilité analytique de la maison médicale devra également être tenue et présentée.

M. le Maire rappelle qu'avec la contractualisation de l'emprunt en 2015 pour la maison médicale et le versement des subventions, la situation financière de la commune va s'assainir. Concernant la reconnaissance de la maison médicale en maison de santé pluridisciplinaire, M. le Maire s'interroge sur la démarche à suivre pour mobiliser un maximum de partenaire sur le sujet, afin d'obtenir le maximum de subventions attribuables à ce type d'établissement.

M. le Maire ne souhaite pas communiquer formellement et expressément sur l'augmentation des impôts. Cela se fera au travers du bulletin municipal.

*Après exposé de M. le Maire, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour cette modification de taux à l'unanimité des membres présents.*

### **3 Budget Primitif 2015 - Commune**

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement pour la somme de 1 639 796 €

Concernant la pompe de Valentigny, il faut prévenir tous les utilisateurs de l'arrêt de cet équipement suite à l'arrêt de fonctionnement de la station de pompage.

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recette pour la somme de 1 452 971 €

La somme de 367 386.67 € est affectée au compte 1068 et 151 937.69 € en déficit d'investissement au compte 001.

*Les membres du conseil votent à l'unanimité des membres présents le budget 2015 de la commune.*

### **4 Budget Primitif 2015- Assainissement**

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour la somme de 373 183.11 €

La section d'investissement s'équilibre pour la somme de 731 275.65 €

La reprise du résultat est de 205 956.11 € en recette de fonctionnement et de 323 592.54 € en recette d'investissement.

*Les membres du conseil votent à l'unanimité des membres présents le budget 2015 assainissement.*

### **5 Avancement maison médicale**

Il reste la signalétique intérieure et extérieure à poser (*elle sera posée d'ici le 13 mai*).

Une réunion doit également avoir lieu pour examiner la sortie et l'entrée sur le parking. Le passage piéton sera également fait dans les meilleurs délais.

Un point est fait sur le faible rythme de réunion du comité de pilotage chargé de suivre l'aspect administratif de cette maison médicale.

La mise en service de l'ASSAD est prévue pour le 30 mars ainsi que le cabinet d'infirmiers. Le Dr Dion et le cabinet de kinésithérapie ouvriront aux alentours du 7 avril.

### **6 Divers**

- Alain Rubens et Bernard Guillot seront les délégués à la sécurité de la Communauté de Communes.
- Le conseil municipal donne son accord pour modifier les statuts de la Communauté de Communes pour qu'elle ait la compétence de faire un PLUi. Cela permettra à la commune de prolonger le PLU actuel jusqu'en 2019 au lieu de 2016. Il faudra que ce document soit conforme au Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de

Bourges.

- SDE 18 – le conseil municipal accepte le devis de 5 124.50 € pour l'éclairage maison médicale et pointe du doigt le prix exorbitant des tarifs pratiqués par le Syndicat d'électricité du Cher.
- Le Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux assainissement est adopté. Ils devraient débiter au second semestre 2015.
- Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre organise une réunion publique pour présenter le programme de travaux 2015-2019. Cela concerne 610 kms de cours d'eau et 48 communes. M. le Maire rappelle que le SIVY fait suite à l'ancien Syndicat Hydraulique. En cas de soucis, Jérémy JOLIVET, chargé de mission peut être joint au SIVY.
- M. le Maire présente la nouvelle procédure de la trésorerie avec la mise en place de la phase comminatoire 30 jours après une relance de non-paiement.
- Chantal Corbillon fait un point sur l'avancement de la commission des affaires scolaires.
- Un changement de personnel a eu lieu à la cantine depuis le 6 avril. Martine Cabbeke et Jeanine Raveau font désormais le ménage à temps complet à la maison médicale, au gymnase et aux écoles. C'est Aurore Bidoux (ATSEM remplaçante à l'école maternelle) qui assure le service à la cantine.
- Les membres du conseil demandent une date pour faire un bilan après la 1ere année de fonctionnement du conseil. La date du 25 avril est avancée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 21h00.